

16. Pour nous résumer : une troisième solution historique, au-delà du dilemme capitalisme ou socialisme, est possible. Elle correspond à une carence révolutionnaire du prolétariat et son contenu historique sera celui d'une chute dans une barbarie moderne sans précédent, comportant une exploitation rationalisée effrénée des masses, leur dépossession politique complète et l'effondrement de la culture.

LA SOCIÉTÉ BUREAUCRATIQUE

I. Formes juridiques et réalités économiques

17. Toute la discussion sur la question russe a été obscurcie par la confusion, impardonnable pour des marxistes, entre les rapports réels de production en Russie et les formules juridiques employées par la bureaucratie pour les camoufler. Entretenant auprès du prolétariat cette confusion par la théorie des « bases socialistes de l'économie soviétique », l'Internationale se livre vis-à-vis de ce dernier au même travail d'apologie mensongère et hypocrite que les professeurs bourgeois lorsqu'ils parlent de la souveraineté du peuple et de l'égalité civique, garanties par la Constitution.

18. Les rapports de production qui déterminent la structure d'une société sont des rapports sociaux d'échange réels, quotidiens, rapports d'homme et de classe à classe. Les rap-

La solution socialiste reste toujours la seule solution progressive. Choisir entre la barbarie bureaucratique et la barbarie sur-impérialiste n'a pour nous aucun sens, ni avant que la question soit tranchée, car jusqu'alors nous luttons pour la révolution socialiste, ni après, puisqu'alors nous tâcherons de nouveau d'organiser la lutte des exploités contre le nouveau régime sur un programme révolutionnaire.

ports réels de propriété, ou rapports de possession, rapports des hommes avec les objets matériels qui entrent dans l'activité économique, sont purement et simplement fonction et résultat des rapports de production. Quant à l'expression juridique des uns et des autres, c'est-à-dire au système formel de la propriété juridique, son rôle est de ne pas gêner le fonctionnement de l'économie et d'en masquer le mieux possible le contenu de classe. Primitivement, la seule fonction du droit était de refléter les rapports économiques. Plus la culture se développe, et plus les masses entrent dans la vie politique quotidienne, plus la fonction principale du droit devient non pas de refléter, mais de camoufler le mieux possible les réalités économiques. (V. Engels, *Lettre à Schmidt*, du 27 octobre 1880.)

II. L'économie bureaucratique

19. Le processus économique en Russie se déroule fondamentalement entre deux catégories sociales : le prolétariat, ensemble des travailleurs non qualifiés, ne disposant que de leur force de travail, et la bureaucratie qui groupe les personnes ne participant pas à la production matérielle et assumant seulement la direction et le contrôle du travail des autres. Entre ces deux catégories s'intercale une aristocratie ouvrière et intellectuelle, plus ou moins privilégiée. Ce qui définit les deux catégories fondamentales en tant que classes, c'est leur rôle absolument différent par rapport à la production.

20. Le caractère de classe du processus productif en Russie est garanti :

a) par la possession effective de l'appareil productif par la bureaucratie qui en dispose totalement, et par la dépossession totale du prolétariat ;

b) par le monopole exercé par la bureaucratie quant à la direction de la production ;

c) par l'orientation imprimée par la bureaucratie à la production, et destinée à servir les intérêts bureaucratiques. Les plans de production ne sont que l'expression chiffrée des intérêts bureaucratiques.

21. Ni les plans de production, ni la « nationalisation » des moyens de production à eux seuls n'ont rien à voir avec la collectivisation de l'économie. Collectiviser l'économie signifie donner la possession effective, la direction et la jouissance de l'économie, inséparables les uns des autres, à la collectivité ouvrière. Ceci, d'autre part, n'est

possible que si cette dernière exerce réellement le pouvoir politique. Aucune de ces conditions n'est remplie en Russie.

22. Le même caractère de classe détermine en Russie la répartition du revenu social entre les diverses catégories. Tandis que pour le prolétaire la seule source de revenu est le produit de la vente de sa force de travail (salaire), le bureaucrate jouit d'un sur-revenu sans aucun rapport avec sa contribution productive et analogue à sa place dans la pyramide bureaucratique.

Ce sur-revenu provient de l'exploitation du prolétariat ; l'exploitation dans la société capitaliste connaît des limites objectives, qui s'expriment par les lois régissant le taux de la plus-value et par la valeur objective de la force-travail ; en Russie, la seule limite de l'exploitation est la résistance corporelle de l'ouvrier, car le taux de la plus-value (le pourcentage de l'exploitation) est « librement » déterminé par la bureaucratie, et la loi de la valeur, les conditions de son application n'y existant pas, perd son contenu.

23. En effet, la loi de la valeur implique la propriété individuelle, la concurrence et la liberté absolue du marché. Toutes ces conditions font défaut en Russie. C'est pourquoi, à l'intérieur des cadres physiques et techniques l'intérêt bureaucratique remplace l'automatisme des lois économiques comme facteur déterminant l'orientation économique.

24. Si le caractère de classe de cette économie est manifeste, le système de

propriété effective qui en forme la base ne peut être identifié à celui de nul autre régime historique. La propriété bureaucratique n'est ni individuelle ni collective ; elle est une propriété privée, puisqu'elle n'existe que pour la bureaucratie, et le reste de la société en est complètement dépossédé ; mais une propriété privée exploitée en commun par une classe et collective à l'intérieur de cette classe, où d'ailleurs les différenciations internes continuent à subsister. Dans ce sens, on peut sommairement la définir comme une propriété privée collective.

III. L'État bureaucratique

25. La position de classe de la bureaucratie est appuyée sur l'accaparement de l'appareil étatique et garantie par celui-ci. Dans l'état bureaucratique, on observe le point culminant du phénomène qui caractérise déjà l'impérialisme : la fusion, même personnelle, de la puissance économique et de la puissance politique.

26. Face à la société bureaucratique, on doit compléter la définition classique de l'État. L'État est aujourd'hui le monopole de la violence matérielle, plus le monopole des idées.

IV. L'effondrement de la culture

27. La soi-disante « culture » russe d'aujourd'hui est un spécimen effroyable d'ignorance, de suffisance, de simplisme, d'abrutissement et de dogmatisme asiatique. En tant que telle, elle ne peut subir la comparaison avec aucune époque de la civilisation humaine et constitue en fait la négation de la culture. La reprise, dans les fabrications « idéologiques » de la bureaucratie, de thèmes réactionnaires déjà connus (Patrie, Famille, Religion, etc.) ne signifie pas une orientation vers le retour au capitalisme, mais découle simplement de la stabilisation d'une classe qui, pour justifier sa domination, se donne une « idéologie » en la prenant là où elle se trouve.

V. Le caractère social et historique

28. Le caractère de classe de la bureaucratie découle de son rôle spécifique dans l'économie ; dans la production le bureaucrate assure un rôle qui est la négation absolue de celui du prolétaire ; il possède, en tant que membre de la classe dominante, l'appareil productif dont ce dernier est aliéné. La bureaucratie doit remplir éventuellement, en plus, un rôle historique : réaliser la chute de l'humanité dans la barbarie. Que ce rôle historique soit négatif, ceci ne change rien au caractère de classe de la bureaucratie : l'Histoire connaît aussi des périodes de chute, pendant lesquelles la division de la société en classes subsiste ; le rôle de la classe dominante dans une telle période éventuelle ne peut être que régressif. Le « progrès » économique en Russie n'en est un que pour la classe privilégiée, et même tel qu'il est, il est à la longue incompatible avec la direction bureaucratique de la société. Enfin, le caractère de classe de la bureaucratie n'est pas affecté par le fait